Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260629-2026_109-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-neuf juin deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (20) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Brune BEGUIN, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL.

Représentés (3) : Nathalie HAMON pouvoir à Philippe ROULLE, Camille MOYENCOURT pouvoir à Sophie GUYON, Françoise RIOU pouvoir à Vincent BOUCHE.

Monsieur Grégoire BOUREL a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°109-2026
Encouragement à la lecture et passage en sixième : attribution d'une subvention aux élèves de CM2 sous la forme d'un bon d'achat

Rapporteur : Virginie RIOT

Mme RIOT expose à l'assemblée qu'afin d'encourager la lecture et marquer le passage des élèves de l'école François Renaud en sixième, il est proposé d'allouer à chaque élève en classe de CM2 une subvention sous forme d'un bon d'achat de 25€ maximum à utiliser dans les deux commerces lunairiens qui proposent la vente de livres : l'Epigraphe ou la librairie Curieuse.

Elle rappelle que la lecture en CM2 (vers 10-11 ans) est une étape charnière puisque les élèves passent de l'apprentissage de la lecture à la lecture pour le plaisir. En plus d'enrichir le vocabulaire et de progresser en orthographe, la lecture permet de stimuler l'imagination et la créativité, ce qui constitue une excellente alternative aux écrans.

Ce bon d'achat pourra être utilisé à la librairie l'Epigraphe et à la librairie Curieuse entre le 1er juillet 2026 et le 30 juillet 2026.

A la fin de l'opération, la commune effectuera le remboursement des livres achetés par les élèves auprès des deux commerces, à hauteur de 25 € maximum par élève et sur présentation d'une facture récapitulative détaillée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260629-2026_109-DE

- ***APPROUVE*** *l'attribution d'une subvention aux élèves de CM2 de l'école François Renaud sous forme d'un bon d'achat de 25€ maximum à utiliser à l'Epigraphe ou la librairie Curieuse à Saint-Lunaire ;*
- ***AUTORISE*** *le remboursement des achats (livres exclusivement) effectués par les élèves à l'Epigraphe ou la librairie Curieuse, sur présentation d'une facture récapitulative détaillée.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)